

DÉCISION
N° 2025-17

Objet : Contrat de location composé de deux bureaux à usage professionnel situés au 28 avenue de la République aux Andelys pour l'hôpital La Musse antenne d'ÉVREUX pour des médecins et une assistante médicale

Le Maire de la Commune des Andelys,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date 26 mai 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il a été convenu avec l'hôpital La Musse d'implanter une antenne médicale pour des médecins et une assistante dans une partie des locaux professionnels situés au 28 avenue de la République 27700 Les Andelys du 16 juin 2025 au 15 juin 2028.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE SIGNER avec Madame Catherine PALLADITCHEFF, Directrice de l'hôpital La Musse un contrat de location pour deux bureaux professionnels situés 28 avenue de la République aux Andelys dont le loyer mensuel s'élève à 1 000 € du 16 juin 2025 au 15 juin 2028.

ARTICLE 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte.

DIT que Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Eure,
- Monsieur le Trésorier des Andelys.

Fait aux Andelys, le 16 juin 2025.

Par délégation du Conseil Municipal
Pour le Maire empêché,



Léopold DUSSART
Premier Adjoint